

Le « masseur des stars » à nouveau dans le box des accusés

ASSISES Déjà condamné à 18 ans de réclusion criminelle, l'ancien disc-jockey doit s'expliquer aujourd'hui et demain sur d'autres viols qu'il aurait commis sur deux femmes « vulnérables »

Sa notoriété lui avait valu d'être sollicité par les plus grands palaces de la Côte et les lieux branchés de Saint-Tropez pour masser des clients fortunés.

Douze patientes droguées avant d'être abusées

Il s'était construit une réputation en or, notamment lors du festival de Cannes. Mais en 2003, la légende prend fin. Soupçonné d'avoir violé une douzaine de patientes après les avoir droguées, le



Thierry Chichportich, 50 ans, est derrière les verrous depuis 2005. Le passé de ce disc-jockey reconverti en masseur de VIP, ressurgit. Depuis son premier procès, deux autres de ses patientes, victimes présumées, se sont fait connaître.

(Photo doc Philippe Bertini)

« masseur des stars » est mis en examen et écroué.

Deux ans plus tard, le 19 mai 2005, cet ancien disc-jockey est condamné à 18 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises des Alpes-Maritimes.

Pendant le procès, d'autres victimes présumées se font connaître. Aujourd'hui et jusqu'à demain, le Niçois d'adoption, aujourd'hui âgé de 50 ans, devra à nouveau s'expliquer devant la cour d'assises sur des faits de « viols sur personnes vulnérables » qu'on lui reproche d'avoir commis sur deux autres femmes.